



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

*Le Rapide*

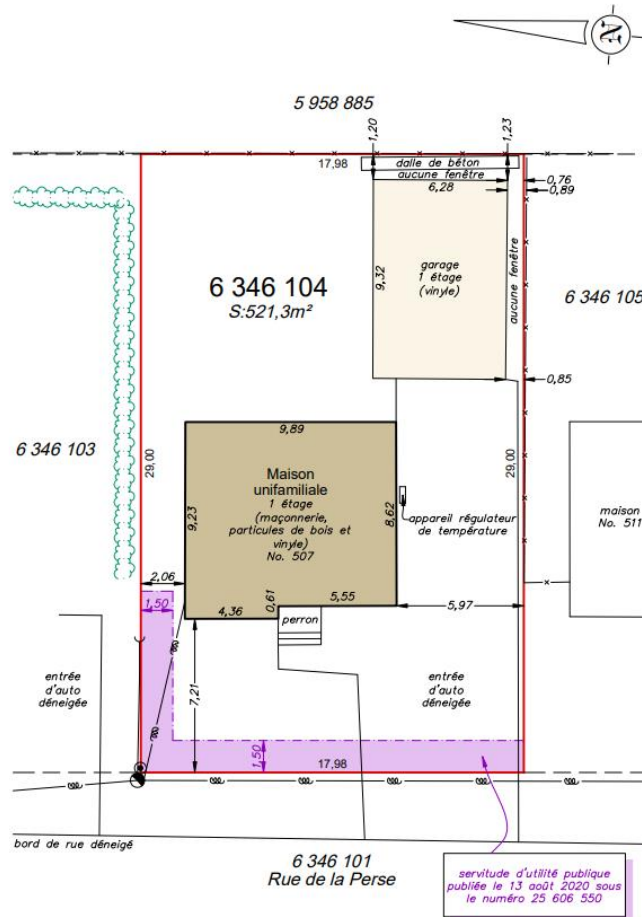
**De la Beauvillage  
Municipalité de Saint-Gilles**

Lundi, le 31 mars 2025

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 6 346 104**

Une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 6 346 104, 507 rue de la Perse. Celle-ci vise à régulariser l'implantation du garage construit en 2023.

La réglementation en vigueur autorise l'implantation d'un garage à une distance minimale de 1 mètre de la ligne de lot latérale pour les constructions sans fenêtre donnant sur cette ligne. Le garage actuel est implanté à 0,76 mètre de la ligne de lot, soit un écart de 24 cm par rapport à la norme réglementaire.



DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 31<sup>e</sup> jour de mars 2025.

(Signé) Zoé Ritchot

Zoé Ritchot, Greffière adjointe auxiliaire